

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différents opportunités d'engagement civil ou militaire intègrent les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service Civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'exécutent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



À partir du 1^{er} février,
retrouvez toutes les informations utiles
et inscrivez-vous directement sur
snu.gouv.fr



#snujeunengage
snu.gouv.fr



Pour la jeunesse
et l'engagement



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL
S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SNU



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre un socle républicain

Renforcer la cohésion nationale

Développer une culture de l'engagement

Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1

Séjour de cohésion obligatoire

- 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes dans un autre département
- 1 année qui suit la classe de 3^e

2

Mission d'intérêt général obligatoire

- 2 semaines près de chez soi dans l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- 3 mois minimum dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans

7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Point d'étape sur les compétences et l'orientation
- 5 Culture et patrimoine
- 6 Découverte de l'engagement
- 7 Défense, sécurité et résilience nationales
- 8 Développement durable et transition écologique et solidaire

LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?

Au sein d'une maisonnée dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Pourrais-je garder mon portable ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Comment serai-je habillé ?

Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.



Quel encadrement ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Que vais-je apprendre ?

Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (épave, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



Des exemples ?

Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.



Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.